

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

En la salle du Conseil de la Mairie, à 19 heures, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO, Mesdames les conseillères municipales: Gyslaine DAHON, Aline TOESCA.

Messieurs les conseillers municipaux: Patrick ANGELMANN, Christian PRADIER.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 03.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2022.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.**

2° - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°05/2022 en date du 06/07/2022 : Bail de location de l'appartement situé 2 place de l'église à Mme Claudia DOMINICI et M. Abel POTTIER
- Décision n ° 06/2022 en date du 01/09/2022 : Renouvellement de concession trentenaire n°27 à M. Charles Osenda.
- Décision n° 07/2022 en date du 05/09/2022 : Contrat de maintenance et d'assistance technique avec la société SENSING VISION pour la maintenance des équipements du wifi4EU.
- Décision n° 08/2022 en date du 22/09/2022 : Renouvellement de bail pour l'ACBTP à Maurion (gîte 5021).

3° - Décision modificative au budget primitif.

Madame le Maire signale qu'il s'agit d'un simple jeu d'écriture qui ne modifie en rien le budget suite à la vente d'un terrain. L'opération d'ordre est la suivante:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 024		100,00 €
TOTAL R 024		100,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4° - Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière "protection contre les risques naturels avec l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF).

Madame le Maire présente cet avenant qui modifie l'article 11 de la convention entre la commune et l'EPF (acquisition par l'EPF pour le compte de la commune des biens sinistrés) en faisant passer le montant de l'engagement financier de l'EPF de 10 000 000 € (dix millions) à 26 000 000 € (vingt-six millions).

Madame le Maire précise que les autres articles de la convention restent inchangés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5° - Convention bi-partite permettant la mise en œuvre de la Convention habitat multi-sites n°3 CARF/EPF .

La convention multi-sites n°3 prévoit que la garantie de portage est dorénavant assurée par la CARF. Afin d'assurer une meilleure coordination des choix et l'implication de la commune, la CARF saisira l'EPF uniquement sur les communes qui auront au préalable signer une convention bilatérale CARF-commune indiquant que la garantie de rachat demeure à la charge de la commune demandant le portage celle-ci conservera les frais liés à la gestion des biens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

6° - Rapport annuel 2021 de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Madame le Maire rappelle que le rapport est consultable sur le site de la CARF ou à la mairie qui en a un exemplaire et demande à Madame Dahon d'en présenter un résumé succinct.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

7° - Adhésion à l'offre pluridisciplinaire du centre de gestion O6.

Madame le Maire signale que cette nouvelle offre est pratiquement identique à la précédente, l'adhésion est annuelle. Cette offre concerne la prise en charge du contrôle médical des arrêts de travail et le suivi "santé et bien être au travail" ainsi que le volet hygiène et sécurité.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette offre.

8° - Programme de l'ONF coupe de bois 2023.

Monsieur Aiperto, troisième adjoint, présente cette délibération. Il s'agit de valider la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF, en précisant que la réalisation de la coupe est conditionnée à la mise en place d'un projet de réouverture pastorale. Il s'agit de la parcelle 71Y sur 10 ha, le volume présumé est de 100 m³/ha

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9° - Demande de fonds de concours à la CARF pour les frais annexes au programme de travaux de l'église paroissiale Saint Sauveur.

Madame le Maire propose de demander un fonds de concours à la CARF pour les frais occasionnés par les diagnostics, les missions de surveillance, les missions de sécurité et protection de la santé ainsi que les frais d'architectes qui assurent la maîtrise d'œuvre.

Le montant de ces frais s'élève à 84 588,32 € HT (soit 101 505,98 € TTC) d'où la répartition suivante:

Montant total de l'opération	84 588,32 HT
Fonds de concours de la CARF:	42 292,16 €
Part communale	42 296,16 € (+TVA)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10° - Convention de servitude d'une parcelle communale avec ENEDIS.

Monsieur FRACASSI, premier adjoint, présente la demande d'ENEDIS d'utiliser une partie de la parcelle communale située avenue Docteur Daveo, cadastrée O 0008 pour l'installation d'une borne sur socle, encastrée dans la façade du bâtiment de la mairie afin de pouvoir brancher un générateur alimentant la mairie en cas de nécessité. Une indemnité forfaitaire de 20 € sera versée à la commune par ENEDIS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer cette convention de servitude.

11° - Demande de subvention pour la sécurité des fêtes patronales et nationales.

Madame le maire expose que la Commune se doit d'assurer la sécurité pour les bals organisés lors de la fête patronale, de la fête de la musique et de la fête nationale. Il est obligatoire d'avoir recours à un service de sécurité agréé. Le coût à ce jour est de 7 488 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Départemental afin de satisfaire à cette obligation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.


12° - Informations diverses.

1. La fibre: Madame Dahon signale que le SICTIAM prévoit l'arrivée de la fibre pour tout le village en 2024. Il y aurait 159 branchements au troisième trimestre 2023, autant au quatrième trimestre et enfin 147 en 2024.
2. Contrat avec le CEREMA: Madame le maire signale avoir demandé un dossier d'adhésion au CEREMA afin de pouvoir profiter de leur expertise, en particulier pour trouver des solutions au problème des eaux souterraines.
3. SOGNU: Madame le maire signale le lancement de S O G N U, un parcours de soins et bien-être offert dans le cadre du PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences). Il s'adresse aux habitants de la Roya (demandeurs d' emploi, parents au foyer souhaitant une reprise d'activité, personnels de santé dans les établissements de la vallée en CDD et personnes en arrêt de travail).
4. Tunnel de Saorge: Madame le maire signale qu'afin de terminer les travaux de sécurisation, le tunnel Saint-Roch (RD 38) entre Fontan et Saorge sera de nouveau fermé la nuit de 21h à 6h en semaine du lundi 3 octobre au vendredi 18 novembre.
5. Les ponts d'Ambo et de Cäiros: Madame le maire signale qu'ils seront mis en place mi-octobre. Pour ce faire, la circulation sera coupée de 19h à 7h les deux nuits concernées. Les travaux permettant la circulation sur ces ponts devraient être terminés à la fin de l'année si les conditions météo sont favorables.
6. Le chemin des lacets a été nettoyé par le Conseil départemental en vue de la pose des ponts. La population sera prévenue au moment de la pose des ponts pour pouvoir y assister.
7. La pose de l'antenne du Cäiros par Orange et TOTEM d'ici la fin de l'année est retardée. Nous avons demandé à Monsieur Laurent Feraud, conseiller technique pour l'aménagement numérique du département, d'examiner notre bail. Les sommes proposées étaient vraiment dérisoires. Il a rédigé un autre bail qui a été proposé à Orange TOTEM. Le second problème c'est que l'antenne se situe à Sainte-Claire et que l'hiver arrive vite donc les travaux ne seront démarrés qu'au printemps. D'autre part, ENEDIS veut enfouir l'installation sous la piste d'où des travaux supplémentaires à prévoir. Le projet est donc décalé d'environ six mois.
8. Indicateur de pilotage comptable (IPC): Madame le maire signale que l'IPC tient compte de divers critères (immobilisation, provisions, fonds propres, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges) pour différentes collectivités qui se voient attribuer une note sur 100.
Saorge se place très bien dans la moyenne départementale et nationale en ayant la note de 68,42 sachant que les seuls éléments qui la pénalisent sont dûs au PV de transfert de l'eau et assainissement vers la CARF qui n'est pas encore validé. (Trésorerie/ Commune/ CARF).

9. Pneus crevés à répétition: Monsieur PIOLAT, deuxième adjoint, déplore le fait qu'une de nos concitoyennes se soit retrouvée à plusieurs reprises avec des pneus crevés sur sa voiture. Cette situation crée un climat de suspicion malsain dans le village.
10. Chapelle des Pénitents Rouges: Monsieur PIOLAT, deuxième adjoint, signale que le chantier de la chapelle des Pénitents rouges a commencé. La mezzanine a été retirée, le plafond est magnifique.
11. Les Journées du Patrimoine ont vu beaucoup de monde en visite à Saorge. Madame le maire propose d'organiser une visite de la sacristie pour le village.
12. Journée de discussion après la tempête Alex: Monsieur Pradier signale qu'afin de faire le point d'étape et de réfléchir aux grands enjeux de développement des vallées, une journée de séminaire sur le thème de l'avenir des vallées sera organisée à Nice le 17 octobre prochain au Musée National du Sport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h 43.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

	Brigitte BRESC
	